

# NEGOCIATION ACCORD TELETRAVAIL

Direction des Ressources Humaines

Réunion du mercredi 20 avril 2022



## CONTEXTE

### Renégociation Accord télétravail en 2022

#### Engagement en 2022 de la négociation d'un nouvel accord télétravail pour le périmètre GFS :

- **Rappel :**
  - Accord télétravail conclu en 2018 pour le périmètre Natixis Intégrée : **accord du 29 juin 2018** pour une **durée de 4 ans**, valable jusqu'au 28 juin 2022 (*pour mémoire : 1<sup>er</sup> accord télétravail NI signé le 26 juin 2015*)
  - Accord mis à jour en 2021 par un **avenant du 9 juillet 2021** qui a modifié notamment les formats applicables (10 j de télétravail par mois ou 30 j par trimestre, avec 2 jours minimum de présence sur site)
  - Mise en place à compter du 8 novembre 2021 d'un **dispositif de télétravail spécifique** pour les collaborateurs de Global Markets, Investment Banking, Finance et Ntex (1 j de télétravail par mois ou 1 jour par semaine)
  - Engagement pris dans le cadre **des NAO 2022** : l'article 7 de l'accord salarial NI du 26/01/2022 prévoit que « *la Direction s'engage à réétudier les conditions d'application de l'article 9 « frais » de l'accord télétravail Natixis Intégrée du 29 juin 2018, relatif à la prise en charge par Natixis des frais liés à l'exercice du télétravail, et ce avant l'échéance dudit accord prévue le 28 juin 2022.* »
- **Objectif :**
  - Négocier un nouvel accord pour une période de 4 ans sur le nouveau périmètre GFS pour mise en œuvre à compter du 29 juin 2022

# SOMMAIRE

## 1 | BILAN DU TELETRAVAIL

Part des télétravailleurs dans les effectifs (CDI en activité)

Zoom sur les alternants et les CDD

## 2 | LA PRATIQUE DU TELETRAVAIL

Le télétravail effectif (nombre de jours moyen déclarés)

Rappel de la documentation sur le Purple Center

## 3 | ECHANGES ET PROCHAINES ETAPES



# BILAN DU TELETRAVAIL

## TELETRAVAIL part de télétravailleurs\* dans les effectifs (CDI en activité)

GFS Global au 31/03/22

<b>GFS Global</b>	<b>Taux d'éligibilité 98%</b>	<b>Taux de télétravailleurs 86%</b>
<b>AWM</b>	96%	83%
<b>CIB**</b>	99,8%	88%
<b>Head Office GFS</b>	99,3%	90%

*\* Y compris dispositif de télétravail spécifique*

*\*\* Y compris collaborateurs transférés dans le cadre du projet Hermès*

## TELETRAVAIL part de télétravailleurs\* dans les effectifs (CDI en activité)

Asset & Wealth Management au 31/03/2022

Asset & Wealth Management	Taux d'éligibilité 96%	Taux de télétravailleurs 83%
Capital Investissement	45%	7%
Mirova	100%	77%
Natixis Investment Managers	99%	81%
Natixis Investment Managers International	100%	92%
Natixis TradEx Solutions*	100%	70%
Ostrum Asset Management	100%	93%
Seeyond	100%	78%
AEW Ciloger	100%	94%
Natixis Wealth Management	100%	89%
Teora	100%	86%
VEGA Investment Managers	100%	93%
Natixis Interépargne	99%	91%

\* Y compris dispositif de télétravail spécifique

## TELETRAVAIL part de télétravailleurs\* dans les effectifs (CDI en activité)

CIB (front) au 31/03/2022

Natixis Corporate & Investment Banking (front)	Taux d'éligibilité 99,9%	Taux de télétravailleurs 78%
Advisory & Coverage	100%	77%
Distribution & Portfolio Management	100%	92%
Global business management	100%	100%
Global Markets*	100%	67%
Global Trade	100%	93%
Investment Banking*	100%	80%
Real assets	100%	88%
Research CIB	100%	93%
Financement du cinéma et de l'audiovisuel	98%	71%

\* Y compris dispositif de télétravail spécifique

## TELETRAVAIL part de télétravailleurs\* dans les effectifs (CDI en activité)

CIB (support) au 31/03/2022

Natixis Corporate & Investment Banking (support)	Taux d'éligibilité 99,7%	Taux de télétravailleurs 93%
CIO NCIB**	100%	94%
COO NCIB	100%	94%
DRH-fonctions sociales étendues	88%	71%
DRH NCIB	100%	100%
Finance*	100%	95%
Inspection Générale	100%	89%
Risques	100%	92%
Secrétariat général	100%	94%

\* Y compris dispositif de télétravail spécifique

\*\* Y compris collaborateurs transférés dans le cadre du projet Hermès



## TELETRAVAIL part de télétravailleurs dans les effectifs (CDI en activité)

Head Office GFS au 31/03/2022

Head Office GFS	Taux d'éligibilité 99,3%	Taux de télétravailleurs 90%
Direction et Affaires Générales	95%	63%
DRH GFS	100%	93%
COO GFS	100%	95%

## TELETRAVAIL zoom sur les alternants et les CDD au 31/03/22

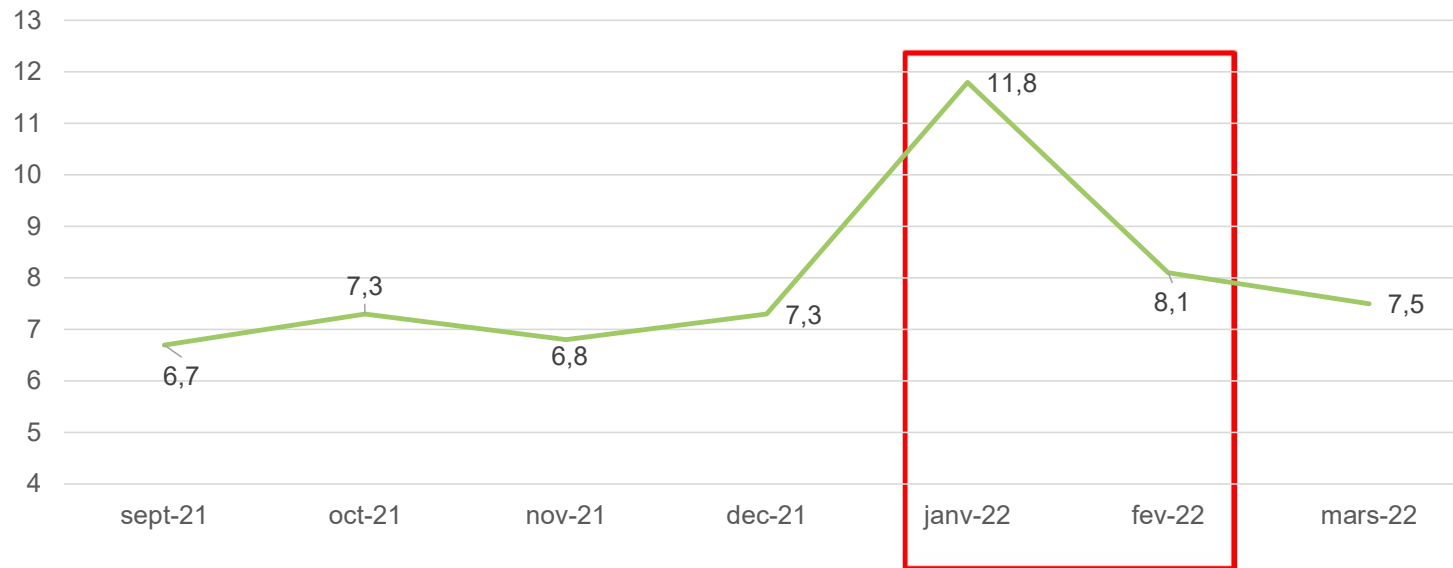
Taux télétravailleurs GFS Global	CDD	Alternance
	56%	53%
<b>AWM</b>	55%	58%
<b>CIB</b>	57%	47%
<b>Head Office GFS</b>	-	71%



# LA PRATIQUE DU TELETRAVAIL

# LA PRATIQUE DU TELETRAVAIL le télétravail effectif\* GFS au 31/03/2022

Nb de jours moyens de télétravail déclarés



\* Données Anytime sur la base des télétravailleurs (tous types de contrats) ayant enregistré au moins un jour de télétravail dans le mois et tenant compte du dispositif de télétravail spécifique mis en place à compter du 8 novembre 2021

(en rouge) données du travail à distance (TAD) sur la période de janvier et février 2022

De septembre 2021 à février 2022 : données de Natixis Intégrée

# LA PRATIQUE DU TELETRAVAIL rappel documentation sur le Purple Center

## PLATFORME INMAC

**immagwstore** GROUPE BPCE

### Bienvenue sur votre espace personnalisé !

Vous faites partie du Groupe BPCE, et avez accès en tant que télétravailleur à une plateforme d'équipements dédiée, immac.wstore.

Consultez la vidéo dédiée pour avoir, en avant-première, un aperçu de la plateforme et connaître les conditions pour en bénéficier en toute sérénité !

Consultez le mode opératoire de création de compte. Important : lors de la création, il faudra créer un compte "Particulier".

Matricule Pale :   
Indiquez sur votre bulletin de salaire

Société du Groupe BPCE :

[Création de compte](#)

## GUIDE PLATFORME EQUIPEMENT (dont FAQ)

**well** NEW WAYS OF WORKING

### PLATFORME D'EQUIPEMENTS DU TÉLÉTRAVAILLEUR

Guide d'utilisation - 2021

LE GROUPE BPCE NATIXIS

**well** NEW WAYS OF WORKING

### Télétravail

Bienvenue sur la Foire aux Questions

## TUTO VIDEO

210906-TUTO-EQUIPEMENT-PLATFORME-NATIXIS.mp4

### Dotation en équipement

Pour tous les télétravailleurs du Groupe BPCE et Natixis

[Dotation](#)

## INFOGRAPHIE

### LE TÉLÉTRAVAIL, ce qu'il faut retenir...

L'avenant à l'accord télétravail signé le 9 juillet 2021 fixe le nouveau cadre du télétravail au sein de Natixis.

**QUI ?**

- Je choisis de télétravailler
  - Principe du volontariat
  - Effet d'une demande, soumise à la validation de mon manager
- Je bénéficie du télétravail
  - Chaque semaine mon contrat de travail (CDD, CDI ou alternance)
  - Chaque mois le temps plein ou le temps partiel/réduit
  - Sans ancienneté minimum requise
  - Sauf si j'occupe un des emplois non réglés
  - Le contrat amiable de travail de jour et la limite sur un contrat parté pendant ne peuvent être

**QUAND ?**

- En concentration avec mon manager
  - Je suis présent sur site au moins deux jours par semaine
  - Je peux bénéficier de 10 jours de télétravail maximum par mois ou de 30 jours maximum par trimestre. Selon l'organisation définie par mon Supplé / direction / entreprise.
  - Je peux être passé de télétravail à du présentiel de façon temporaire et de façon définitive avec mon manager
  - Je ne peux pas reporter des jours non pris sur la période suivante

**QUELS AVANTAGES ?**

- Je télétravaille de manière régulière
  - Je bénéficie d'une allocation forfaitaire de 25 euros nets par mois pour couvrir certains frais (Internet, électricité, ...)
  - Je peux bénéficier d'une plateforme dédiée. Un équipement informatique pris en charge à 100 % par l'entreprise.
  - Un forfait ergonomique pris en charge à hauteur de 80 % par l'entreprise
- Mon contrat principal ou mes conditions contractuelles, mais que dédiées à l'entreprise (ou particulièrement une référence familiale).
- Pour lequel je suis couvert par une assurance multirisque habitation.
- Conforme aux règles de confidentialité et de sécurité (comme électrons en particulier).

LE GROUPE BPCE NATIXIS

## GUIDE TELETRAVAIL (bonnes pratiques)

**well** NEW WAYS OF WORKING

### TÉLÉTRAVAILLER DANS UNE ORGANISATION HYBRIDE

Guide des bonnes pratiques - 2021

LE GROUPE BPCE NATIXIS

## MODE OPERATOIRE

GROUPE BPCE

### Comprendre le fonctionnement de la plateforme d'équipements INMAC et les modalités de remboursement

L'évolution des modes de travail et le développement du travail hybride va inscrire la pratique du télétravail dans la durée.

Afin de proposer un environnement de télétravail le plus adapté, sécurisé et confortable pour les salariés, des entreprises du Groupe BPCE ont décidé de permettre aux télétravailleurs réguliers de bénéficier de matériel informatique et d'un forfait ergonomique, validés par des experts et ergonomes.

La plateforme INMAC BPCE est la plateforme de référence pour commander les « équipements du télétravailleur » au sein du Groupe BPCE.

**Les éléments clés**

- Le remboursement des produits s'est accru et le forfait informatique permet de couvrir les coûts des ordinateurs, périphériques et logiciels, ainsi que de la copie
- Les produits proposés sur la plateforme, agréés et validés, sont de type :
  - Desktop
  - Les produits compatibles à 200%
  - Optiques
  - Les produits sont remboursés dans la limite des prix des produits équivalents
  - Les produits hors bilan, (écran, souris, tablette, ne sont pas remboursés)

**Le processus de commande**

**L La plateforme INMAC BPCE**

La plateforme INMAC BPCE est la plateforme d'équipements commune aux entreprises de la Communauté BPCE et de Natixis, déployée pour équiper leurs télétravailleurs réguliers de matériels informatiques et mobilier.

La plateforme INMAC BPCE fonctionne de manière similaire à un site grand public de type Fnac, Darty, etc.

Les grandes étapes de commande sont les suivantes :

- Je me connecte sur l'URL dédiée [www.inmac.wstore.com/groupbpce](http://www.inmac.wstore.com/groupbpce)
- Je crée mon compte INMAC BPCE avec mon adresse mail professionnelle

Ce document est la propriété de BPCE. Ne peut être communiqué à des tiers sans son autorisation écrite. 17



# **ECHANGES ET PROCHAINES ETAPES**

# Echanges et prochaines étapes

## Echanges sur les évolutions envisagées de l'accord

### Calendrier des prochaines réunions

- 16 mai 2022 - 14h30
- 10 juin 2022 - 14h30



PARTENAIRE PREMIUM

